

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 39 du 25 août 2016

PARTIE PERMANENTE
Armée de l'air

Texte 28

ARRÊTÉ

fixant la liste des chefs d'organisme relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air.

Du 7 juin 2016

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR.

ARRÊTÉ fixant la liste des chefs d'organisme relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air.

Du 7 juin 2016

NOR D E F L 1 6 5 1 0 8 9 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Arrêté du 31 août 2012 (BOC N° 48 du 9 novembre 2012, texte 60 ; BOEM 110.3.4.1, 610.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.3.4.1, 610.1

Référence de publication : BOC n° 39 du 25 août 2016, texte 28.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R3231-10 ;

Vu le décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 modifié, relatif à la santé et à la sécurité au travail au ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 18 août 2014 modifié, fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air,

Arrête :

Art. 1er. En application des dispositions du décret susvisé, sont des chefs d'organisme relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air :

- les commandants des formations administratives dont la liste est fixée en annexe de l'arrêté du 18 août 2014 modifié, fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air ;

- les autres autorités dont la liste est fixée en annexe du présent arrêté.

Art. 2. L'arrêté du 31 août 2012 fixant la liste des chefs d'organismes relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air est abrogé.

Art. 3. Le chef d'état-major de l'armée de l'air est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps aérien,
major général de l'armée de l'air,*

Philippe ADAM.

ANNEXE.
**LISTE DES CHEFS D'ORGANISMES RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE
L'AIR.**

ORGANISMES.	CHEFS D'ORGANISMES.
Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense (SIMMAD).	Directeur central de la SIMMAD.